

REGLEMENT FINANCIER 2025/2026

Contribution familiale

NOM L'ELEVE :

PRENOM :

La contribution, payée par les parents, a pour but de couvrir les dépenses non prises en charge par le forfait de l'État, elle est calculée en tenant compte des revenus de chaque famille.

① COMMENT CALCULER LE QUOTIENT FAMILIAL ?

On appelle « quotient familial », le revenu dont dispose chaque personne d'une famille pour une année.
Pour évaluer le quotient familial :

1 ^{ère} étape : Prenez <u>le revenu brut global</u> , calculé par l'administration fiscale et qui figure sur votre avis d'imposition de 2025 ou à défaut 2024.	A€
2 ^{ème} étape : Indiquez le nombre de personnes composant la famille : Comptez toujours 2 parents même si l'un d'eux ne vit pas au foyer Sauf en cas de garde alternée, ne comptez qu'un parent , plus le nombre d'enfants à charge.	B personnes
3 ^{ème} étape : Divisez la somme (A) par le nombre (B) vous obtiendrez <u>le quotient familial</u>	

② DANS QUELLE CATEGORIE VOUS SITUEZ -VOUS ?

Le tableau ci-dessous vous indique les différentes tranches de quotient familial annuel brut et les catégories correspondantes.

GRILLES DE CONTRIBUTION FAMILIALE DE SCOLARITE

<u>Catégories</u>	Tranche de quotient familial	Tarif mensuel sur 10 mois Octobre à juillet
1	Moins de 4 120 €	44€
2	Entre 4 121 et 7 871 €	66€
3	Entre 7 872 et 11 024 €	78€
4	Plus de 11 024 €	97€

① Veuillez entourer la catégorie correspondante à votre situation,
En l'absence de réponse, LA CATEGORIE 4, sera appliquée d'office.

② Si vous êtes dans les catégories (1 à 3), joindre obligatoirement un justificatif (avis d'imposition ou de non-imposition 2025 ou 2024) avant le lundi 08 septembre 2025. Les documents fournis après cette date ne seront plus acceptés.

③ Si vous êtes dans la catégorie 4, aucun renseignement supplémentaire n'est à fournir.

Nous avons besoin de votre aide ! Appel aux dons Contribution à la rénovation de la chapelle et toitures	Montant libre. Un seul chèque pour l'année à l'ordre de « OGECLes Ormeaux »
--	--



PARENTS SEPARES

En cas de séparation des responsables légaux, merci de compléter le tableau ci-dessous.

	NOM	PRENOM	Quotité de la facture à payer en %	Catégorie (de 1 à 4)
Payeur 1				
Payeur 2				

FACTURATION

Une facture annuelle sera établie fin septembre 2025. Elle sera consultable sur le site Ecole Directe.

Mode de règlement : Prélèvement automatique mensuel (représentant 1/10 du montant annuel).

Calendrier des prélèvements

Prélèvements	Date	Prélèvements	Date
1 ^{er}	Entre le 05 et 10/10/2025	6 ^{ème}	Entre le 05 et 10/03/2026
2 ^{ème}	Entre le 05 et 10/11/2025	7 ^{ème}	Entre le 05 et 10/04/2026
3 ^{ème}	Entre le 05 et 10/12/2025	8 ^{ème}	Entre le 05 et 10/05/2026
4 ^{ème}	Entre le 05 et 10/01/2026	9 ^{ème}	Entre le 05 et 10/06/2026
5 ^{ème}	Entre le 05 et 10/02/2026	10 ^{ème}	Entre le 05 et 10/07/2026

Joindre votre RIB et mandat de prélèvement SEPA joint pour toutes les familles, même pour celles ayant déjà un enfant au collège.

COTISATION APEL

Frères et sœurs scolarisés (pour le calcul de la cotisation APEL)

Nombre d'enfants à charge :

Nom - Prénom	Classe (rentrée 2025)	Etablissement (rentrée 2025)

Les familles ayant 3 enfants ou plus scolarisés à l'école Saint-Roch et au collège des Ormeaux bénéficient d'une remise sur les frais de scolarité.

Signature du Père

Signature de la Mère